

Fiche de poste métier d'Auxiliaire de Vie Scolaire

Ecole le Petit Baobab

L'Auxiliaire de Vie Scolaire intervient au quotidien pour accompagner les enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant : il s'occupe de la scolarisation, de la socialisation et de la sécurité de ces jeunes.

Au Petit Baobab l'AVS travaille du lundi au vendredi, de 7H45 à 16H30, excepté les mercredis où elle finit à 12H00. Elle accompagne 1, 2 ou 3 élèves sur ce temps de présence à l'école, en fonction de leurs besoins.

A. Missions de l'Auxiliaire de Vie Scolaire

- S'assurer du **bien-être et de la sécurité de l'élève** ainsi que de son intégration au sein de la classe et de l'établissement.
- **Adapter les apprentissages** en fonctions des besoins et du niveau de l'élève pris en charge.
- Concourir au **développement de l'autonomie** de l'élève.
- Stimuler la communication entre l'élève suivi et ses camarades.
- Mettre en œuvre et suivre des **Projets Personnalisés de Scolarisation** de l'élève.

B. Qualités requises

- En contact permanent avec l'élève qu'il suit, l'auxiliaire de vie scolaire fait preuve d'une **disponibilité totale** (être à l'heure, dans de bonnes dispositions et attentif au travail).
- Etre **autonome et organisé** : programmer les journées de l'élève. Il doit donc savoir être organisé et rigoureux pour mener ses tâches dans les meilleures conditions et dans un temps imparti. Il doit donc également savoir faire face aux aléas et s'adapter.
- Faire preuve de **patience et d'empathie** : en contact quotidien avec des enfants subissant des difficultés plus ou moins importantes, l'Auxiliaire de Vie Scolaire doit savoir faire preuve d'écoute, de patience et d'empathie. Mais il lui faudra également savoir observer pour apporter une aide précieuse et gérer les situations de crise.
- Travailler en équipe : soutenir les autres auxiliaires de vie dans leur travailler et solliciter les autres membres de l'équipe pédagogique pour toujours améliorer la prise en charge de l'élève

C. Savoir-faire requis

- Connaissances des différents handicaps
- Pratique de la communication professionnelle
- Savoir rédiger un bilan reflétant les compétences réelles de l'enfant.
- Evaluer les besoins de l'enfant pris en charge
- Conduire un projet individuel.
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, artistiques et sociales de l'enfant pris en charge.

D. Activités principales de l'Auxiliaire de Vie scolaire

1. Accompagner l'enfant dans les actes de la vie quotidienne, s'assurer de sa sécurité et de son confort et favoriser sa mobilité

- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façongénérale
- Aider à la prise des repas (respect du régime prescrit, à l'hydratation, à l'élimination ...)
- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
- S'assurer que les conditions de sécurité et de confort sont remplies
- Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux où il côtoie

- Faciliter les déplacements à l'école ou à l'extérieur de l'enfant

2. Accompagner l'enfant dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Stimuler l'activité sensorielle, motrice et intellectuelle de l'enfant en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps (pictogrammes, planning visuel, bande visuel de propriété, emploi du temps adaptés, planification de pauses fréquentes, timers...).
- Faciliter l'expression de l'enfant, l'aider à communiquer
- Rappeler à l'enfant les règles d'activités dans les lieux de vie qu'il côtoie
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés de l'enfant
- Soutenir l'enfant dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le maître, la maîtresse, le psychologue ou l'AVS
- Assister l'enfant dans l'activité d'écriture, la prise de notes
- Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'exams ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise

3. Accompagner l'enfant dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune (gestion des émotions, cadre de travail explicite) et de ses camarades de classe
- Développer les compétences psycho-sociale de vie en communauté de l'enfant
- Favoriser la communication et les interactions entre l'enfant et son environnement
- Sensibiliser l'environnement de l'enfant au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
- Favoriser la participation de l'enfant aux activités prévues dans les lieux de vie qu'il côtoie

4. Travailler en réseau avec les personnes aidantes de l'élèves (maîtresse, famille, orthophoniste ...) et assurer un suivi individualisé pour l'élève

- Construire à la fin de la période d'observation, avec la famille et l'école, en qualité de référent, un Projet Personnalisé de Scolarisation (et faire adhérer tous les aidants à ce PPS) et le mettre en œuvre.
- Tenir le « cahier journal » de l'élève chaque semaine
- Transmettre les informations importantes concernant l'élève aux autres membres de l'équipe pédagogique impliqués dans son inclusion à l'école.
- Soutenir les familles en leur communiquant les évolutions ou les difficultés nouvelles de leur enfant (par téléphone ou en présentiel) : Rédiger et transmettre un bilan à la fin de chaque trimestre (bilan transmis aux parents au cours d'un RDV à la fin de chaque trimestre). Utiliser le « cahier de liaison » pour communiquer avec les parents
- Concourir à l'amélioration de la qualité du service d'accompagnement de l'école et contribuer à son développement (en participant activement aux temps d'équipe, en proposant des améliorations, en participant aux projets entrepris par la direction).
- Poursuivre avec assiduité une formation continue afin d'améliorer ses compétences